



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/46/218

5 juin 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session  
Point 70 de la liste préliminaire\*

## EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS

Rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour  
l'étude des effets des rayonnements ionisants

1. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants 1/ a tenu sa quarantième session au Centre international de Vienne du 13 au 17 mai 1991. M. J. **Maisin** (Belgique), M. E. Létourneau (Canada) et M. L. **Pinillos** Ashton (Pérou) ont rempli respectivement les fonctions de président, vice-président et rapporteur.
2. Le Comité a pris acte de la résolution **45/71** de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1990, par laquelle **l'Assemblée** a, entre autres, approuvé les plans formulés par le Comité scientifique en vue de la poursuite de ses activités et l'a prié de continuer à examiner les questions qui se posent dans le domaine des doses et des effets des rayonnements, et de lui faire rapport lors de sa quarante-sixième session.
3. Dans le cadre des débats techniques, le Comité a examiné les informations récentes **sur** les sources de rayonnement, les irradiations et leurs effets. Ces débats ont porté essentiellement sur l'examen de documents établis par le Secrétariat sur des sujets que le Comité avait choisis comme étant les plus importants à étudier plus à fond. Les débats ont porté sur les sujets suivants : irradiations naturelles, rayonnements ambiants provenant de sources **créées** par l'homme, radiothérapie, irradiations professionnelles, effets des rayonnements sur l'environnement, évaluations épidémiologiques des effets des rayonnements, effets de l'irradiation sur le cerveau humain en développement, incidences de la dose et de l'intensité des radiations sur la réaction à l'irradiation, mécanismes de l'onco-génèse des rayonnements, effets non

---

\* A/46/50.

stochastiques des rayonnements chez les enfants, effets héréditaires des rayonnements, effets de stimulation des rayonnements de faible intensité et perception des risques des rayonnements. **Le Comité** a présenté des suggestions pour la poursuite des travaux sur ces sujets, en soulignant en particulier les informations nouvelles à examiner.

4. Le Comité a discuté des efforts qu'il aurait à faire pour obtenir des données plus complètes en ce qui concerne les évaluations des irradiations. De nombreux Etats Membres de l'organisation des Nations Unies ont répondu à la demande de données sur la radiothérapie et les irradiations professionnelles que leur **avait** adressée le Comité, mais il faudrait encore d'autres réponses. Il faut aussi réunir des données supplémentaires sur les irradiations naturelles, en particulier sur les niveaux de radon à l'intérieur, et sur les rayonnements de matières radioactives provenant des utilisations industrielles de certaines matières et des activités liées au cycle du combustible nucléaire.

5. Le Comité a exprimé l'espoir que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et **l'Agence** internationale de l'énergie atomique continueraient à l'aider dans ses travaux, particulièrement en lui fournissant des informations pertinentes sur les sujets retenus pour le prochain programme d'étude afin que ses délibérations puissent s'appuyer sur un ensemble d'informations scientifiques et techniques aussi large et aussi actualisé que possible.

6. Le Comité a appuyé l'étude internationale qui a été entreprise l'année dernière pour évaluer les conséquences de l'accident de Tchernobyl en Union soviétique. Le Comité a été heureux de noter la qualité élevée des enquêtes très approfondies menées dans le cadre de ce projet. Il a également noté que les résultats confirmaient ses propres évaluations des conséquences plus larges de l'accident, publiées dans son rapport de 1988. Plusieurs scientifiques ont participé activement, en association avec le Comité et avec le personnel du Secrétariat, aux évaluations scientifiques. La méthodologie mise au point par le Comité pour procéder à des évaluations de doses a fourni une base **essentielle** pour comparer les résultats. Le Comité a exprimé l'espoir que la Conférence internationale chargée d'achever le projet et le rapport devant être publié à ce sujet permettraient d'élucider les questions scientifiques et de mieux interpréter l'accident et les conséquences qui en ont découlé.

7. Le Comité a constaté que, de manière plus générale, il fallait en permanence approfondir les connaissances dans le domaine des sources de rayonnement et des irradiations inévitables et accidentelles qui surviennent dans l'existence. Si l'on parvenait à mieux évaluer les effets potentiels des rayonnements et à mieux en comprendre les mécanismes sous-jacents, on pourrait se faire une idée plus exacte des risques de rayonnement et prendre des dispositions plus objectives à ce sujet. Le Comité continuera à s'employer à faire mieux comprendre les sources et les effets des rayonnements ionisants.

8. Le **Comité** a décidé de tenir sa quarante et unième session au Centre international de Vienne du 15 au 19 juin 1992.

**Note**

1/ Le mandat du Comité, qui a été défini par l'Assemblée générale à sa dixième session en 1955, est énoncé dans la résolution 913 (X) du 3 décembre 1955. Le Comité comprenait à l'origine les Etats Membres suivants : Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques. Par sa résolution 3154 C (XXVIII) du 14 décembre 1973, l'Assemblée générale a décidé d'augmenter de cinq au maximum le nombre des membres du Comité et les Etats Membres suivants ont été désignés par le Président de l'Assemblée, en consultation avec les présidents des groupes régionaux : Allemagne (République fédérale **à'**), Indonésie, Pérou, Pologne et Soudan. Dans sa résolution **41/62** B du 3 décembre **1986**, l'Assemblée générale a porté le nombre des membres à un maximum de 21 et a invité la République populaire de Chine à devenir membre du Comité.

-----